

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE PARÇAY-MESLAY

Séance du mardi 5 mai 2026

Délibération n° 2026-04

**Objet : Installation du
Conseil d'Administration
(CA)**

L'an deux mille vingt-six, le cinq mai à dix-huit heures, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action sociale de Parçay-Meslay, légalement convoqués le 28 avril, se sont réunis en séance non publique, en Mairie principale, sous la présidence de Monsieur Bruno FENET, Président.

Membres en exercice :	11
Présent.e.s :	11
Pouvoir.s :	0
Absent.e.s :	0
Votant.e.s :	11

Présent.e.s :

Madame Brigitte ANDRYCHOWSKI, Monsieur Jean-Luc ARLOT, Madame Magali BABUSIAUX, Madame Stéphanie BORREGA, Monsieur Bruno FENET, Monsieur Jean-Pierre GILET, Madame Nadine MICOUD, Madame Sylvie PIGUET, Madame Brigitte RICHARD, Madame Anne-Sophie TEXIER, Madame Julie VINCIGUERRA.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

- 11 VOIX POUR
- 0 VOIX CONTRE
- 0 ABSTENTION

A été élu.e secrétaire de séance à l'unanimité :

Madame Stéphanie BORREGA.

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois, à compter de son rendu exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi notamment au moyen de l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le biais du site www.telerecours.fr.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut donc valablement délibérer.

Acte certifié exécutoire :

- date transmission au contrôle de légalité : 07/05/2026
- date de publication : 07/05/2026

Pour extrait conforme,

Fait et délivré les jours, mois et an ci-dessus

Envoyé en préfecture le 07/05/2026

Reçu en préfecture le 07/05/2026

Publié le 07/05/2026

ID : 037-263701815-20260505-DELIB_2026_04-DE



Monsieur Bruno FENET expose :

Monsieur Bruno FENET, maire de Parçay-Meslay et président de droit du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), rappelle que articles L123-4 et suivants du Code de l'action sociale et des familles (CASF) régissent les modalités d'instauration et de fonctionnement du CCAS.

Il ajoute, qu'à ce titre, le Conseil municipal de la commune, en sa séance du 22 mars 2026, a fixé le nombre de membres du Conseil d'administration du CCAS, en nombre égal, à 5 membres élus et 5 membres nommés.

Lors de cette même séance, le Conseil municipal a procédé à l'élection des 5 membres élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Enfin, Monsieur le président informe avoir nommé, en sa qualité de maire, 5 membres par voie d'arrêté n° 2026-82, pris en date du 28 avril 2026.

Il procède donc à l'installation du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de Parçay-Meslay.

Il fait l'appel, dans un premier temps, des 5 membres élus :

- Madame Stéphanie BORREGA
- Madame Nadine MICOUD
- Madame Magali BABUSIAUX
- Madame Julie VINCIGUERRA
- Monsieur Jean-Luc ARLOT

Puis, dans un second temps, des 5 membres nommés par ses soins :

- Madame Brigitte RICHARD
- Monsieur Jean-Pierre GILET
- Madame Brigitte ANDRYCHOWSKI
- Madame Sylvie PIGUET
- Madame Anne-Sophie TEXIER

Monsieur Bruno FENET, maire de Parçay-Meslay, président du Conseil d'administration, déclare donc les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale installés dans leurs fonctions.

Secrétaire de séance,

Stéphanie BORREGA

Président,

Bruno FENET

Envoyé en préfecture le 07/05/2026

Reçu en préfecture le 07/05/2026

Publié le 07/05/2026

ID : 037-263701815-20260505-DELIB_2026_04-DE

S²LO